

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : FINANCES**

**SEANCE DU : 26 JUIN 2023**

**DELIBERATION N° : 4**

**RAPPORTEUR : M. BOILEAU**

**OBJET : BUDGET DE L'ECOLE DE MUSIQUE - COMPTE DE GESTION 2022**

Conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Trésorier de Vandœuvre-lès-Nancy a transmis le compte de gestion de l'exercice 2022 de l'Ecole de Musique à Monsieur le Maire avant le 1er juin 2023.

Le Conseil Municipal arrête les comptes des deniers du receveur municipal. Pour être adopté, il doit être en tous points conformes au compte administratif 2022 de l'Ecole de Musique.

Cette condition étant remplie, il est donc possible de donner quitus à Madame le Trésorier de Vandœuvre-lès-Nancy pour le compte de gestion 2022 de l'Ecole de Musique.

Le compte de gestion 2022 de l'Ecole de Musique a été présenté avec son compte administratif en Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique le 11 mai 2023 (avis favorable).

La commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 6 juin 2023.

**Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :**

- de donner quitus à Madame le Trésorier de Vandœuvre-lès-Nancy pour le compte de gestion 2022 de l'Ecole de Musique.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean PATRAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

**Etaient Présents :**

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme ROCHON Marie, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. PATRAS Jean

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403288-20230628-CM26062023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023

**Avaient donné pouvoir :**

M. DUSSAULX Xavier  
M. PICARD Benoît  
M. GOIRAND Didier  
M. BURTE René

avait donné pouvoir à  
avait donné pouvoir à  
avait donné pouvoir à  
avait donné pouvoir à

M. BOILEAU Pierre  
Mme RAVON Véronique  
M. LOMBARD William  
Mme LOMBARD Claude

**Étaient Absents :**

M. FOURNIER Emmanuel, M. FRANCOIS Axel, M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

**NOTA -**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 Juin 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 Juin 2023.

Fait et délibéré à LUDRES  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme  
Le Maire



Pierre BOILEAU